

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 22 juillet 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 25      Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 16 juillet 2019 s'est réuni le lundi 22 juillet 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, VALAY Laurence , CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, COUZINEAU Patrick, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, BROUILLON Hervé, SPECOGNA Marilyn, AILI Jocelyne, HOCQUELET Joël, CILLIERES Charles, FIGUÈS Fatima, MAHIEU Anne, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : ANGELY Lydie, LABARDIN Philippe, GALDIN Nicole, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CAMPS Brigitte, MANIER Bernard, BRETAGNE Karine

Pouvoirs : de LABARDIN Philippe à JACQUET Josette, de GALDIN Nicole à BENQUET Daniel, Maire, de CORREGES Jacqueline à VALAY Laurence, de HOSPITAL Michel à DE LAMARLIERE Sylvie, de CAMPS Brigitte à MUNOZ Yolande, de MANIER Bernard à MAHIEU Anne, de BRETAGNE Karine à SPECOGNA Marilyn.

-----

### E.26

#### **Approbation de la convention d'objectifs avec l'association du quartier de Coussan**

Monsieur le Maire rappelle que :

- La ville de Marmande a la volonté de dynamiser son potentiel de développement touristique respectueux de l'environnement. L'amélioration régulière des aménagements de la Filhole en faveur des promeneurs et amoureux de la nature a déjà permis de renforcer son rôle de poumon vert de la ville, sur une large superficie offerte aux promeneurs, sportifs, badauds souhaitant profiter d'un environnement vert
- La ville de Marmande s'est par ailleurs portée acquéreur d'un site sur la rive gauche à Coussan, afin d'y développer un nouveau pôle de loisirs nature et nautiques. L'utilisation et l'aménagement /réhabilitation de l'ancienne gravière de la SOEM (sur la rive gauche) sont désormais envisagés, à travers plusieurs étapes :
  - La création d'un lieu de baignade surveillée et protégé en bordure de fleuve, selon un plan élaboré pour respecter tant les conditions de baignade sécurisée que de préservation de l'environnement
  - La création (par apport de sable) d'une aire de jeux indépendante de la plage
  - L'aménagement d'un local d'accueil et de détente à l'entrée de l'aire. Cette installation permettra le renseignement et l'orientation des utilisateurs du lieu. Une guinguette y sera installée, afin d'offrir des rafraichissements

- Une phase expérimentale sera organisée en été 2019 (du 6 juillet 2019 au 31 Aout 2019) afin de vérifier l'intérêt du public pour cet aménagement léger, d'une part, de déterminer les conditions de son accessibilité et de son fonctionnement en privilégiant l'accueil du public d'autre part.

Un projet de partenariat s'est constitué avec l'association du quartier de Coussan, qui se propose d'organiser sur les lieux de la guinguette :

- un lieu d'information et de ressources ouvert au public
- un lieu de vie, et d'animation de la plage de Coussan, intégrant le fonctionnement d'une buvette
- un lieu de recensement du public visiteur des lieux

En échange de ce partenariat, la commune de Marmande s'engage, outre à la mise à disposition du local de la guinguette, à:

- la prise en compte par la commune des frais de consommation des fluides
- la prise en charge des frais inhérents à l'embauche de deux agents d'accueil de la guinguette

**Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré :**

**Décide** de confier à l'association du quartier de Coussan les missions d'accueil et d'animation de la guinguette telles que décrites dans la convention d'objectifs

**Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer avec l'association de quartier de Coussan, la convention d'objectifs telle que présentée

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 23 juillet 2019

Le Maire de Marmande

Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 25 juillet 2019  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 25 juillet 2019

Le Maire de Marmande

Daniel BENQUET

